

## **Anciens bains-douches Rue de Belfort - Construction de logements et d'une crèche - Cession par bail emphytéotique au profit de la SAIEMB**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La SAIEMB est chargée de l'opération de restructuration des anciens bains-douches sis 59 rue de Belfort, cadastré section BO n° 173.

Le projet prévoit :

- la réalisation d'une crèche en rez-de-chaussée côté rue Suard, de 276 m<sup>2</sup>
- la réalisation d'un local d'activité en rez-de-chaussée côté rue de Belfort de 59 m<sup>2</sup>
- la construction de 9 logements répartis sur trois niveaux :
  - . 3 T1 bis de 36 m<sup>2</sup>
  - . 3 T3 de 65 m<sup>2</sup>
  - . 3 T5 de 97 m<sup>2</sup>.

Il est prévu de conserver les deux façades de « caractère ». Les travaux de la crèche, pour le compte du CCAS, débuteront en 1994 et se dérouleront dans un délai global de 12 mois.

Un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans sera établi au profit de la SAIEMB, moyennant un loyer annuel de 30 F correspondant au seuil minimum de perception des titres de recettes par M. le Trésorier Principal et qui sera augmenté chaque fois que ce seuil sera légalement réévalué. La recette sera encaissée au chapitre 965.2/714.20500. Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la mise à disposition à la SAIEMB de l'immeuble 59 rue de Belfort, cadastré section BO n° 173, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 F ;

- autoriser M. le Maire à signer le bail emphytéotique.

M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme adopte, à l'unanimité, ces propositions.